



Former

FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DES PARCOURS IAE

PLAN D'INVESTISSEMENT COMPÉTENCES
POUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE 2024 (PIC IAE)

BÉNÉFICIEZ DE FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES SALARIÉS EN PARCOURS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1 Entreprises éligibles

Toutes les structures conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique et les entreprises à but d'emploi (EBE) relevant d'Opcop EP.

2 Salariés éligibles

Les salariés en parcours d'insertion en CDD d'insertion (CDDI) ou CDD d'usage (CDDU) ou CDI conventionné (pour les salariés d'Entreprise à but d'emploi - EBE) ou en contrat d'emploi pénitentiaire (contrat d'emploi pénitentiaire).

3 Financement

Prise en charge possible à 100% pour les coûts pédagogiques et les frais annexes dans la limite d'un forfait de 30,33€/h par stagiaire (-250 ETP) et 19.50€/h par stagiaire (+250 ETP)

Si les coûts pédagogiques et frais annexes sont inférieurs au forfait de 30,33€, la prise en charge d'une partie de la rémunération sera possible à hauteur du forfait. La rémunération est plafonnée à 13€ pour les AI et 1.30€ pour les EBE.

4 Formations éligibles

- Toutes les actions de formation éligibles à la formation professionnelle en prenant en compte les orientations validées par les DREETS et les DEETS ;
- Tous les thèmes, à l'exception de ceux relevant exclusivement de l'obligation de l'employeur ;
- Toutes les modalités de formation professionnelle : présentielle, distancielle ou mixte ;
- Les parcours de formation peuvent aller d'une journée à plusieurs mois. Dès lors que les formations se déroulent entre le 01/01/2024 et le 30/04/2025.

5 Démarche

Vous devez déposer vos demandes de cofinancement avant le démarrage de l'action.

Pour faire votre demande de prise en charge, rendez-vous sur le site opcoep.fr rubrique Mes services en ligne / Entreprise / Demander un financement avant le 30/11/2024.

Lors du dépôt de votre demande, indiquez « IAE 24 » avant l'intitulé de votre formation.



À noter :

N'hésitez pas à contacter votre conseiller Opcop EP pour vérifier l'éligibilité et les modalités de gestion administrative de votre dossier.

Plus d'informations :
opcoep.fr



PLAN
D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES

